

Les aides du Département d'Eure-et-Loir versées en complément des dispositifs d'aide de la Région centre

Auteur:Cécile Coulombeau<Cecile.COULOMBEAU@cg28.fr>

Votre projet rentre dans le périmètre de l'un des dispositifs d'accompagnement du Conseil régional : ce dernier l'examine et peut décider de vous attribuer une aide.

Il transmet également votre dossier au Conseil général d'Eure-et-Loir qui peut décider de compléter le montant versé par la Région.

Les différents dispositifs mis en place par la Région Centre :

- Cap?création Centre soutient la création d'un premier établissement
- Cap?emploi Centre soutient la création ou l'implantation d'un nouvel établissement, l'extension d'un établissement existant, le démarrage d'une nouvelle activité ou la reprise d'une entreprise en difficulté, avec des créations (ou reprises) d'emplois
- Cap?développement-transmission Centre soutient les investissements matériels et/ou immobiliers, les innovations technologiques, le développement à l'international, la reprise d'entreprise, ou le recours au conseil extérieur
- Cap?formation Centre soutient le développement des compétences des salariés
- Cap?recherche et développement Centre soutient les programmes de recherche et le développement préconcurrentiels



Vous souhaitez plus d'informations :

Conseil Régional du Centre ? 02 37 84 10 75 - herve.serin@regioncentre.fr